

Compte rendu de la réunion du conseil municipal **du 19 février 2024 à 18 heures** salle des cérémonies, sous la présidence de Jean- Luc BONNET, Maire.

**Etaient présents :** BOLAY Daniel, CHAFFAUT Dina, DECHERF Henri, ROUX Philippe, CANASTREIRO Laurence, CASTAGNETTO Alain, ESCAFFRE Jean-Pierre, ARNAUD Sylvie, LEROUX Ludivine, SERRANO Marie Josée, SERRAT Kévin.

**Absente excusée :** MONTBARBON Sylvie, représentée par LEROUX Ludivine

**Secrétaire de séance :** CHAFFAUT Dina

*Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 janvier 2024.*

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1) Modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'engager une procédure de modification simplifiée N° 2 du PLU afin de :

\* prendre en compte le jugement du 13 juin 2023 qui annule la délibération d'approbation de la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU pour le projet de centrale photovoltaïque au sol sur les terrains communaux. L'annulation de la délibération implique la suppression du zonage Npv dédié au projet photovoltaïque dans les pièces réglementaires du PLU : règlement écrit, graphique et dans les orientations d'aménagement et de programmation.

\*réglementer, là où les piscines sont autorisées (en zone urbaine et en zone agricole pour les piscines liées à une habitation nécessaire à l'exploitation agricole), une emprise et un volume maximal de bassin afin de limiter les besoins en eau liés.

\* Reformuler et préciser les conditions d'implantations des appareils de climatisation.

\* Encourager l'utilisation de bois et d'aluminium pour les menuiseries.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir délibéré à l'unanimité, décide d'engager la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU.

### **2) Paiement de la facture de commissariat aux comptes de la SPL Provence Verte Ingénierie (société liquidée)**

Il a été formé en 2013 une Société publique Locale au Conseil d'Administration dénommée « SPL Provence Verte Ingénierie entre 4 collectivités territoriales et la Communauté d'Agglomération.

La SPL n'ayant plus d'activité, a été dissoute puis liquidée le 31 décembre 2021.

Les capitaux propres de la SPL ont été répartis entre les actionnaires au prorata du montant des actions initialement investies.

Les prestations de commissariat aux comptes ont bien été réalisées, le paiement n'apparaît pas dans les comptes de la SPL.

Considérant la nécessité de procéder au paiement de cette facture d'un montant total de 6 000.00€ TTC celle-ci sera réparti entre les communes au pourcentage de participation dans le capital.

Le montant à régler par la commune est de 183,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions, autorise le règlement de la facture pour un montant de 183.00€ TTC dans le cadre du règlement des honoraires de commissariat aux comptes de la SPL (société liquidée).

### **3) Avenant au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage en matière d'eau potable entre l'Agglomération et la Commune pour la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Eau Potable sur la commune**

Dans le cadre de la convention de délégation liant l'Agglomération Provence Verte et la commune et comme l'autorise les articles L.2422-5 et suivants du Code de la commande publique, l'Agglomération a souhaité confier à la commune la réalisation du Schéma Directeur de l'Eau Potable, ceci par un contrat de mandat conclu après décision en juillet 2023.

Ce contrat avait été établi selon les estimations du maître d'ouvrage.

Après une nouvelle estimation des dépenses passent de 84 500€ HT à 116 870€HT.

Cette augmentation est justifiée par le fait qu'une prestation n'avait pas été prévue lors de l'élaboration du cahier des charges (inventaire des vannes de branchements, branchements et compteurs, forfait pour 510 compteurs.)

Le montant dépassant le seuil des 10%, il convient de passer un avenant au contrat initial.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir délibéré par 13 voix pour et une abstention, autorise le Maire à signer l'avenant de justification et d'acceptation au contrat de mandat initial.

### **4) Avenant à la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes avec EDF Renouvelables France**

Monsieur le Maire expose aux membres présents l'objet de la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes proposée par la Société EDF Renouvelables France pour l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la commune, ainsi que de toutes les voies publiques de la commune nécessaire à la construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Après avoir pris connaissance de l'avenant à la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### **5) Adhésion à l'Agence Technique Départementale Var Ingénierie**

Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département a souhaité mettre à la disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Chaque membre paie une cotisation annuelle.

L'agence regroupe les communes et Etablissement Publics Intercommunaux qui ont délibéré pour adhérer conformément aux statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver les projets de statuts et de règlement intérieur de l'agence technique départementale Var Ingénierie, ainsi que l'intention d'adhésion à cette agence.

### **6) Demande de subvention au Département pour l'acquisition de vêtements RCSC/CCFF**

Afin d'équiper de tenues réglementaires les membres du Comité Communal des feux de Forêts, il convient de leur acheter des tenues vestimentaires.

Le montant de la commande s'élève à 1 922.80€ TTC

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 50% ces tenues en faveur des bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de solliciter auprès du Département une subvention pour l'acquisition de ces tenues.

## 7) Demande de subventions

Dans le cadre des projets d'investissement en cours, Monsieur le Maire propose de déposer des dossiers de demande de subventions auprès des organismes suivants :

**DEPARTEMENT** pour la création d'un terrain multisports pour un montant HT de 69 099,00€.

**REGION** au titre de « nos communes d'abord » et **CAPV** dans le cadre « Fonds de Concours » pour l'acquisition de l'immeuble cadastré C 846 et la parcelle de terrain cadastrée A 52 pour un montant de 125 000.00€.

**REGION** au titre du fonds vert pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux pour un montant HT de 117 497.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Région, du Département et de la CAPV pour les opérations citées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire  
Jean-Luc BONNET

